

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-059

Budget supplémentaire 2022 – Budget principal

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CABERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 14/10/2022

Étaient présents :

Marie CABRERA

Christine AURICHE

Georges GUARDIA

Corine BORDES

Bernard CONTON

Marjorie POHYLSKI

Adrien MOGLIA

Anaïs CAZORLA

Olivier BATLLE

Marie-Antoinette TAULERE

Pierre CAMPA

Jean-Marie GUILLOY

Chantal BORNAREL

Vincenzo ROMANO

Jean LOPEZ

Elizabeth MOLINA

Sylvain GARCIA

Jennifer FERNANDES

Louis REVARDY

Robert STEFAN

Marie-Claire NATIVEL

Patrice AYBAR

Étaient représentés :

Emmanuel LEHMANN

Elodie FERNANDEZ

Kadi BEN ABDESLEM

Nelly MARTINEAU

Ludovic ROBERT

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

Georges GUARDIA

Adrien MOGLIA

Anaïs CAZORLA

Marie CABRERA

Patrice AYBAR

Était absent : /

Secrétaire de séance : Christine AURICHE

Nombre de membres présents :	22	Nombre de procurations :	5	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°2022-010 du 28 mars 2022 portant adoption pour l'exercice 2022 du Budget primitif de la Commune ;

Vu la délibération n° 2022-037 du 27 juin 2022 approuvant le Compte Administratif du Budget Communal de l'exercice 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 22 ; CONTRE : 5 : Louis REVARDY, Robert STEFAN, Marie-Claire NATIVEL, Patrice AYBAR + procuration Ludovic ROBERT ; ABSTENTION : 0) :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2022 dont le détail des principales opérations inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement est établi comme suit :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE COMMUNE 2022			
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
011 Charges à caractère général	182 800,00	013 Atténuation de charges	49 500,00
012 Charges de personnel	69 000,00	70 Produits et services	20 000,00
65 Autres charges de gestion cour.	0,00	73 Impôts et Taxes	50 000,00
66 Charges financières	0,00	74 Dotations et Participations	40 000,00
67 Charges exceptionnelles	15 077,90	75 Autres produits gest. Courante	21 040,00
023 Vt section investissement	23 240,00	042 Opér. d'ordre entre sections	10 000,00
		002 Résultat de fonct. reporté	99 577,90
Total Dépenses Fonctionnement	290 117,90	Total Recettes Fonctionnement	290 117,90
Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
20-21-23 Restes à réaliser	459 450,00	1068 Excédent de la sect. Fonct	200 000,00
20-21-23 Nouveaux crédits	365 600,00	13 Subventions d'investissement	96 687,22
		13 Restes à réaliser	26 100,00
		16 Dépôt et Cautionnement	550,00
		001 Excédent invest. Reporté	478 472,78
		021 Virement de la section fonc.	23 240,00
Total Dépenses Investissement	825 050,00	Total Recettes Investissement	825 050,00

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie CABRERA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
27 OCT. 2022
COURRIER